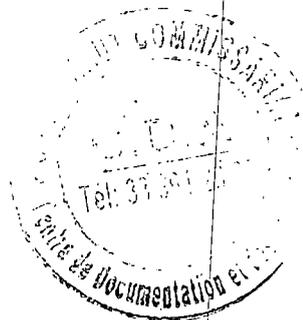


14082

COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST (CEDEAO)

COMITE PERMANENT INTER-ETATS
DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE
DANS LE SAHEL (CILSS)

PRESENTATION
DE L'AVANT-PROJET DU PROGRAMME
D'ACTION SOUS REGIONAL (PASR)
ZONE AFRIQUE DE L'OUEST
COTONOU, 21-24 SEPTEMBRE 1998



2

Août 1998

INTRODUCTION

Le présent document est le résultat de nombreuses rencontres et concertation, ayant regroupé les représentants de l'ensemble des acteurs concernés (cf. exposé sur les différentes étapes du processus PASR). Ces concertations ont permis d'instaurer un climat de concertation permanente et d'aboutir à un consensus sur des questions essentielles telles:

- la définition des critères d'éligibilité des projets;
- la stratégie d'élaboration du PASR;
- la détermination de huit domaines prioritaires et la mise en place des mécanismes de coordination et de financement;
- la constitution de huit groupes thématiques et la désignation des chefs de file;
- l'approfondissement de la compréhension et du contenu des huit domaines prioritaires

Le Programme d'Action Sous Régional ainsi obtenu est un cadre d'orientation, de référence, d'arbitrage et de mise en cohérence des actions de lutte contre la désertification et les effets néfastes de la sécheresse. Il ne constitue pas une juxtaposition de projets, mais ambitionne d'accroître la compatibilité et la synergie des actions de l'ensemble des partenaires, afin de consolider les bases de développement durable de la sous région.

I. CONTENU DU DOCUMENT

Le présent document est structuré en trois grandes parties à savoir:

- le contexte général de la sous région;
- les axes prioritaires du PASR.
- la stratégie de mise en oeuvre;

1.1. Contexte général de la sous région

Cette première partie comporte quatre (4) chapitres portant sur la présentation générale de la sous région, les atouts et les contraintes majeurs de la LCD, la problématique de la désertification dans la sous région, les enjeux et les objectifs et principes directeurs du PASR.

1.1.1. Présentation générale de la sous région:

La sous région qui compte 17 pays, s'étend sur une superficie de plus de 6 200 000 km², marquée par une grande diversité de sols, climats (-200 mm à +2500 mm/an), végétations, faune etc. .

Elle est en outre marquée par une population faible et inégalement répartie. La population est à majorité jeune avec 46,8 % qui ont moins de 15 ans (en 1990), les personnes âgées (65 an et plus) ne représentaient que 2,7 % du total. En raison du taux de croissance très élevé de l'ordre de 3 % la population sera de 250,8 millions d'habitants en l'an 2000 contre 204,4 million en 1993. Les mouvements migratoires sont intenses avec une urbanisation accélérée qui fera passer le taux de 32,5 % en 1990 à 58,0 % en 2025.

90 organisations interfonctionnelles et autres 2

Au plan institutionnel la sous région est caractérisée par une multitude d'acteurs engagés dans la lutte contre la désertification. Cette multitude, source de richesse, n'en masque pas moins une situation d'autant plus difficile que les activités des uns et des autres se chevauchent fréquemment, aggravant les concurrences dans les conditions ou les ressources s'amenuisent, ou les capacités de financement propres deviennent modestes, voir dérisoires. Concernant les aspects juridiques l'inadaptation des textes et la difficulté de les appliquer sont très frappantes; la législation foncière dans les pays sahéliens constitue un exemple instructif, ou les textes inspirés par des considérations dites modernes, n'ont que très peu tenu compte du vécu de la majorité des acteurs.

1.1.2 Contraintes et atouts majeurs de la LCD

Les contraintes sont de deux ordres: internes et externes. Parmi les contraintes internes il y a lieu de souligner les politiques économiques qui, malgré les réformes sont demeurées les mêmes avec un secteur agricole utilisant toujours une technologie traditionnelle à très faible productivité, une population rurale à faible niveau de vie représentant près de 80 % de la population totale, un secteur industriel embryonnaire, des taux de scolarisation et d'alphabétisation faibles, une main d'oeuvre qualifiée peu nombreuse, une insuffisance d'infrastructures et du personnel de santé etc.; des textes législatifs datant de la période coloniale, les innovations en cours tiennent peu compte des règles pratiques, une faible circulation des information en matière d'études et de recherche dans la sous région.

réforme totale
de l'administration
du commerce
pas

Concernant les contraintes externes auxquelles la sous région doit faire face on peut retenir, un commerce international marqué par la détérioration des termes de l'échange (perte de 7,5 % entre 1990 et 1995).

Comme atouts de la sous région dans le cadre de la lutte contre la désertification on retient:

- un capital productif (plaines fertiles) appréciable;
- un important capital d'expérience en matière de lutte contre la désertification;
- une bonne maîtrise des instruments macro-économique avec le PAS;
- une démocratisation en cours;
- une intégration régionale;
- une plus grande prise de conscience des enjeux de la désertification.

1.1.3. Problématique de la Désertification dans la sous région et action entreprises.

La sous région a connu depuis 1968 des sécheresse répétées dont les effets sont de plus en plus ressenti non seulement au niveau du Sahel mais aussi au niveau des pays côtiers. A ces aléas climatiques s'ajoutent la surexploitation (près de 500,000 ha de forêts déboisées chaque année dans les pays sahéliens pour des besoins de culture) ou la mauvaise gestion des ressources naturelles, amplifiant les effets de la désertification malgré les politiques et stratégies de lutte contre la désertification appliquées dans la sous région. Parmi ces politique on peut citer:

le premier objectif de la lutte
est la maîtrise de l'eau
- modification du comportement de ce terrain
- vendance de la crédence de finance et de l'attribution pour la
- financer le développement des ressources
- pour d'effort pour l'un des objectifs majeurs

- les Plans d'Action Environnementaux;
- les Plans Forestiers Tropicaux;
- la Gestion des Terroirs;
- les Plans de Gestion des Ressources Naturelles).

1.1.4. Enjeux, Objectifs et Principes Directeurs du PASR.

La mise oeuvre du PASR dans la sous région permettra :

- de mettre fin à l'aggravation de la pauvreté par la sauvegarde du potentiel productif agricole ainsi que des ressources naturelles de base, de les restaurer et de pouvoir les améliorer par la suite ;
- de prévenir et de résoudre les conflits liés à l'utilisation des ressources transfrontalières;
- d'éloigner les risques de dépendance vis-à-vis de l'aide internationale par l'utilisation optimale et transparente des ressources issues du partenariat, qui se font plus rares et mettre en place des politiques qui permettront de surmonter les épreuves de la désertification et des effets néfastes de la sécheresse, et contribuer à éloigner le spectre de la marginalisation du continent.

Quant aux objectifs du PASR, ils se résument à :

- l'amélioration des revenus et du niveau de vie (amélioration de la fertilité des sols, sécurisation foncière ..) ;
- la sécurité alimentaire ;
- l'organisation de l'autonomie collective pour le rendez-vous de l'universel.

Concernant les principes directeurs du PASR, il s'agira de:

- garantir la participation de l'ensemble des acteurs à l'élaboration et a sa mise en oeuvre du PASR;
- assurer la solidarité et le partenariat;
- renforcer la coopération et la coordination;
- faire du PASR, un programme évolutif et itératif;
- mettre en oeuvre le PASR en s'appuyant prioritairement sur les ressources sous-régionales.

II. LES AXES PRIORITAIRES DU PASR

LE PASR s'articule autour de huit domaines prioritaires arrêté de commun accord lors du forum de Niamey en Juillet 1997 à savoir:

- les ressources hydrauliques transfrontalières;
- les ressources végétales et animales transfrontalières;
- les ressources énergétiques;



- les ennemis des cultures, des essences forestières et des animaux;
- l'alerte précoce et l'atténuation des effets de la sécheresse;
- la coopération scientifique et technique;
- l'information, la formation et la communication;
- les régimes de commercialisation et les infrastructures communes.

Au niveau de chacun des domaines il a été fait:

l'analyse de la situation, les objectifs et les orientations possibles, les actions prioritaires à entreprendre et les résultats attendus.

Ces huit domaines ont été regroupés en trois chapitres portant sur:

2.1. La gestion durable des ressources naturelles

Ce chapitre regroupe les axes relatifs aux ressources hydrauliques transfrontalières, aux ressources végétales transfrontalières et aux ressources énergétiques. Un accent particulier est mis sur l'approfondissement de leur connaissance, l'élaboration de méthodes et techniques de suivi de leur évolution et de leur restauration. Plus spécifiquement il est visé à long terme:

- Pour les ressources hydrauliques: l'assurance d'une gestion optimale des ressources partagées sur la base de la solidarité et de la communauté d'intérêt.
- Pour les ressources végétale et animales: il s'agira de favoriser l'arrêt du processus de dégradation des ressources végétales et animales transfrontalières sur la base d'une politique commune de gestion.
- Dans le domaine des ressources énergétiques: il s'agira de parvenir à diversifier les sources d'énergie, à rationaliser leur utilisation et à accroître leur disponibilité, dans une perspective de développement durable.

2.2. Contraintes et aléas pour la gestion des ressources naturelles

Ce chapitre regroupe les axes prioritaires sur les ennemis des cultures et des essences, l'alerte précoce et l'atténuation des effets de la sécheresse.

- Concernant les ennemis des cultures il s'agira de promouvoir une lutte efficace en consolidant les acquis dans le domaine, contribuer à une meilleure connaissance de l'impact des pesticides et le renforcement des capacités des acteurs de la sous région..
- Quant au domaine sur l'alerte précoce et l'atténuation des effets de la sécheresse il s'agira de constituer un corpus de connaissances nationales et sous régionales relatives à la prévention, à la maîtrise de la sécheresse et des risques d'insécurité alimentaire.

2.3. Appui à la gestion des Ressource Naturelles

Ce chapitre regroupe les domaines portant sur la coopération scientifique et technique,, l'information la formation et la communication ainsi que les régimes de commercialisation et infrastructures communes.

- Au niveau de la coopération scientifique et technique , le PASR vise une réforme profonde des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche, en leur décloisonnement pour une meilleur mobilisation des ressources, dans une synergie globale de lutte contre la désertification.
- Au niveau de l'information de la formation et de la communication, il s'agira de participer à la conjugaison des efforts de l'ensemble des acteurs pour la production et la diffusion d'information fiables, répondant aux besoins de l'ensemble des parties en présence, contribuant à l'élaboration d'une politique de formation et de communication par les citoyens de la sous région.
- Enfin, en ce qui concerne les régimes de commercialisation et les infrastructures communes il sera question de la promotion des échanges intra-communautaires des produits agricoles et forestiers dans le sens du renforcement de la sécurité alimentaire at l'amélioration des revenus.

III. LA STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

Afin de faciliter la collaboration entre les parties prenantes du PASR et permettre à l'ensemble des compétences de conjuguer efficacement leur effort, il importe de bien saisir le rôle et les responsabilités des uns et des autres.

3.2. Rôles et responsabilités des Acteurs

Il appartient aux parties prenantes, en particulier dans les domaines où elles sont impliquées, de rendre effectif le partenariat, de procéder à une répartition claire et équitable des responsabilités et de s'investir activement dans la mise en oeuvre des actions retenues.

Il revient aux chefs de file d'assumer les rôles et responsabilités suivants :

Au plan technique :

- l'établissement du répertoire de tous les intervenants ;
- l'animation de la réflexion des membres et de leurs concertations ;
- l'initiation de la préparation des projets et programmes, des études, des consultations et des échanges entre les différents partenaires ;
- la supervision de la conception et du suivi des projets et programmes du groupe.

Au plan administratif :

- l'organisation des réunions du groupe en concertation avec le Secrétariat technique;
- l'élaboration des comptes-rendus et procès-verbaux des rencontres ;
- la production un rapport annuel sur les activités du groupe.

Le PASR offre l'occasion aux partenaires au développement de rénover et d'enrichir leurs relations de partenariat par:

- contribuer à tirer les leçons de la coopération en matière de LCD ;
- participer à l'évaluation de l'aide globale et spécifique des différents partenaires;
- prendre une part active à la définition et à la mise en oeuvre de nouvelles politiques et orientations, en particulier dans le cadre du PASR ;
- jouer pleinement leur rôle dans la conception, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et projets du PASR ;
- donner suite aux engagements pris dans la recherche et la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en oeuvre du PASR.

3.3. Les mécanismes de coordination et de pilotage

Ces mécanismes comportent quatre niveaux :

a) *Un Comité Sous-régional de Coordination (CSRC)*

Il est composé des structures, institutions et organisations suivantes :

- la CEDEAO;
- le CILSS;
- les Organes Nationaux de Coordination;
- les chefs de files thématiques;
- le RIOD/Afrique de l'Ouest;
- les institutions financières sous-régionales et régionales, notamment la BAD et la BOAD;
- les organisations sous-régionales de femmes, de jeunes, des organisations paysannes et d'opérateurs économiques;
- les partenaires à la coopération et au développement (bilatéraux et multilatéraux).

Le CSRC est chargé des tâches suivantes :

- la définition des priorités ;
- l'arbitrage entre les actions en fonction des priorités et des ressources disponibles;
- la validation de tous les documents et travaux d'études ou de factibilité
- l'appui à la facilitation et à la conclusion d'accords de partenariat ;
- etc.

Le CSRC est présidé par la CEDEAO. Il se réunit tous les ans, ou chaque fois que de besoin.

b) *Un secrétariat technique*

Placé sous l'autorité du CSRC, il est confié au CILSS. Il prépare les réunions du CSRC et établit les rapports des séances. Il apporte les appuis techniques nécessaires aux chefs de files des groupes thématiques et aux pays (renforcement et mise en cohérence des programmes d'action nationaux). Il exécute toute tâche qui lui est confiée par le CSRC, assure le suivi des actions du PASR, prépare leur évaluation et en rend compte au CSRC. .

c) *Un forum*

Tenant ses assises tous les cinq ans, le forum sous-régional a pour charge d'adopter le rapport sur le suivi-évaluation du processus du PASR, de tirer les leçons de l'expérience acquise, d'apporter les mesures rectificatives et les ajustements requis, de formuler les nouvelles orientations, rendues nécessaires par l'évolution de la situation sous-régionale.

d) *Un organe de décision*

La Conférence des Chefs d'Etats de la CEDEAO élargie au Tchad est l'organe de décision du PASR. Ses travaux sont préparés par les Ministres chargés de l'agriculture et de l'environnement des pays membres du CILSS et de la CEDEAO. C'est l'instance souveraine de décision et d'orientation du PASR.

3.4. Modalités d'élaboration et d'exécution des programmes et projets

a) *De la nécessité d'une compréhension partagée du PASR*

Le PASR, comme indiqué précédemment, constitue un cadre d'orientation, de référence, d'arbitrage et de mise en cohérence des actions, fondé sur une approche souple de l'organisation des activités d'intérêt commun, dans le respect des principes de participation et de partenariat. Ce n'est *ni* un compendium, ni une compilation de projets.

b) *Programmes et projets*

L'élaboration et l'exécution des actions du PASR sont fondées sur le principe de l'approche participative et itérative, offrant, à la fois la possibilité d'apporter une contribution aux expériences nationales, et celle de s'enrichir des acquis des pays, pour favoriser des progrès continus.

Les programmes et projets formulés par les groupes thématiques sont validés par le CSRC qui assure l'arbitrage entre les actions, en fonction des ressources disponibles et des priorités. Dans la mesure où des conflits d'intérêts de divers ordres peuvent surgir pour le choix des projets et programmes, le recours à l'arbitrage du CSRC doit être ouvert aux initiateurs de projets et programmes qui n'auront pas pu convaincre le groupe thématique chargé d'étudier de plus près leurs initiatives.

IV. MOBILISATION DES RESSOURCES

Pour que la mise en oeuvre du PASR conduise aux résultats attendus au niveau des différents domaines prioritaires, il faudra une mobilisation importante de ressources, à la fois humaines et financières. L'aide au développement diminuant sans cesse, les Etats ouest-africains, du fait d'une conjoncture économique difficile, devront d'abord compter sur leurs propres ressources et sur les possibilités qu'offre la sous-région dans ce domaine par:

4.1. Le renforcement des capacités des acteurs

Dans ce contexte, les actions suivantes devraient être prises :

- promotion de la participation de la population à tous les niveaux de prise de décision ;
- renforcement des capacités de formation et de recherche ;
- renforcement et amélioration des services d'appui et de vulgarisation ;
- promotion de l'utilisation et de la diffusion des connaissances dans le cadre de la coopération technique ;
- recherche sur les technologies écologiquement rationnelles ;
- formation en vue de l'acquisition de nouvelles qualifications ;
- recherche sur un meilleur fonctionnement des institutions.

Les programmes d'information et d'éducation permettront d'effectuer des choix appropriés dans le cadre de la mise en oeuvre du PASR, sensibiliser les pouvoirs publics, les particuliers, et les différents responsables des institutions publiques et privées.

4.2. La mobilisation des Ressources et la mise en place d'un mécanisme de financement

La mobilisation des ressources pourrait prendre plusieurs formes, parmi lesquelles :

- des dons et prêts à des conditions concessionnelles ;
- des fonds nouveaux et additionnels et le Fonds pour l'Environnement Mondial ;
- des recours aux ressources d'ONG, de fondations et d'organismes privés ;
- l'utilisation optimale des ressources et des mécanismes de financement nationaux, bilatéraux et autres.

En tout état de cause, les pays devraient avant tout compter sur leurs ressources sous diverses formes (contributions, investissements, expertise), et ne considérer l'aide extérieure que comme un appoint. Cela suppose :

- l'inscription d'une ligne PASR dans le budget annuel de chaque Etat (comme précédemment suggéré) ;
- la contribution des opérateurs privés, des institutions financières régionales telles que la BAD, ECOBANK, la BOAD, en organisant en leur direction un plaidoyer pour les legs et les donations, la mise en place d'une fondation de lutte contre la désertification ;
- le recours à des opportunités de financement offertes dans le cadre des autres Conventions ;
- l'engagement de chaque acteur à sensibiliser ses partenaires au développement, afin qu'ils prennent en compte les préoccupations du PASR dans leurs activités.
- la possibilité pour les chefs de file thématique de mobiliser les ressources pour financer les activités de leurs groupes respectifs ;
- la prise en compte de la dimension environnementale dans tous les projets, plans et programmes de développement, en termes de conditionalité de leur financement.

DÉFINITION DES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

- l'harmonisation des politiques et stratégies de développement ;
- l'harmonisation des données scientifiques et techniques ;
- la gestion des ressources communes ;
- l'intégration régionale ;
- le renforcement des capacités (nationales et régionales) ;
- la réalisation des économies d'échelle ;
- le renforcement du processus des PAN.